

## Règlements du concours Facebook du Port de Trois-Rivières

### CONCOURS

Ce concours est organisé par l'Administration portuaire de Trois-Rivières (ci-après «APTR» ou l'«Organisateur»). Le concours se déroule à compter du 26 février 2021, à 11h45, et se termine le 7 mars 2021, 23h59. Le tirage aura lieu le 10 mars 2021.

La population aura la chance de participer au concours et remporter un (1) panier-cadeau. Les participants devront envoyer une photo de leur dessin à l'adresse courriel suivante : [communications@porttr.com](mailto:communications@porttr.com) ; ou aller déposer leur dessin à l'Amphithéâtre Cogeco au kiosque *Chasse au trésor* du Circuit hivernal de la Corporation des Évènements de Trois-Rivières. Une boîte est prévue à cet effet.

Dates du Circuit hivernal :

- Samedi le 27 février 2021
- Dimanche le 28 février 2021
- Mardi le 2 mars 2021
- Mercredi le 3 mars 2021
- Jeudi le 4 mars 2021
- Vendredi le 5 mars 2021
- Samedi le 6 mars 2021

### PRIX

Le Prix remis au gagnant est un panier-cadeau de produits locaux, d'une valeur de 75 \$.

Il n'y aura qu'un seul gagnant et il sera déterminé au hasard.

### TIRAGE

- Les participants devront faire un dessin représentant le Port de Trois-Rivières ou ce à quoi ce dernier leur fait penser.
- Les participants peuvent prendre leur dessin en photo et l'envoyer par courriel à l'adresse suivante ([communications@porttr.com](mailto:communications@porttr.com)), en indiquant leur nom complet, leur âge et leur numéro de téléphone.  
ou
- Les participants qui déposent leur dessin dans la boîte prévue à cet effet à l'Amphithéâtre Cogeco doivent indiquer au dos de leur dessin, leur nom, âge, adresse courriel ainsi que le numéro de téléphone pour communiquer avec eux si leur dessin est gagnant.

- Un tirage au sort sera effectué parmi les personnes admissibles et permettra de déterminer le gagnant.
- Le gagnant sera contacté par courriel ou téléphone, selon le mode de communication désiré, et sera nommé dans une publication sur la page Facebook du Port de Trois-Rivières.
- Tous les dessins seront publiés sur la page Facebook du Port de Trois-Rivières à la fin du concours.

### **ADMISSIBILITÉ**

Seules les personnes respectant les conditions suivantes peuvent participer au concours :

- Le concours est adressé aux personnes de tout âge.
- Les participants de 16 ans et moins doivent avoir l'autorisation d'un parent pour participer.
- Les participants doivent avoir envoyé leur dessin par courriel pendant la période du concours uniquement ou l'avoir déposé dans la boîte prévue à cet effet à l'Amphithéâtre Cogeco.
- Les participants doivent être résidents du Québec au moment de la participation au concours.
- Une seule participation par personne sera acceptée.

Sont exclus les employés, mandataires et représentants de l'APTR et de tout autre intervenant directement relié à la tenue du concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate, père, mère, frères, sœurs et enfants, leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et mandataires et membres sont domiciliés. Veuillez ne pas participer à ce concours si vous n'y êtes pas admissible.

### **RÉCLAMATION DU PRIX**

Le gagnant devra venir chercher son prix au bureau de l'APTR avant le 26 mars 2021, 16 h. Une pièce d'identité avec photo sera demandée lors de la remise du prix.

Une date et une heure de rencontre sera déterminée entre l'Organisateur et le gagnant au bureau administratif, afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur.

### **CONDITIONS RATTACHÉES AU PRIX**

*Acceptation du Prix* : Le Prix doit être accepté tel qu'il est décrit au présent Règlement et ne pourra en aucun cas être, en totalité ou en partie, échangeable, remboursable, transférable ou monnayable. Dans l'éventualité où le Prix n'est pas accepté en conformité avec les conditions y étant attachées, le Prix sera réputé déchu.

*Limite de responsabilité* : En participant à ce Concours, tout participant gagnant qui est sélectionné pour un Prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur, toute compagnie, société, fiduciaire ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, leurs employés, représentants et mandataires quant à l'utilisation du Prix et des produits associés.

## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

*Déroulement du Concours* : Toute tentative visant à endommager délibérément la page Facebook du présent Concours et/ou tout site y étant lié ou à saboter le déroulement légitime du Concours constitue une violation des lois civiles et criminelles. Si de telles tentatives étaient menées, l'APTR se réserve le droit de rejeter les inscriptions du participant et d'obtenir réparation en vertu de la loi.

*Fonctionnement et participation au Concours* : Les participants dégagent l'Organisateur de toute responsabilité pour tout problème, panne, mauvais fonctionnement technique d'une ligne de réseau, système d'ordinateur en ligne, téléphone périphérique, logiciel, serveur, navigateur, plate-forme ou page Facebook, ou mauvais fonctionnement technique qui pourrait se produire. En participant ou en tentant de participer dans le cadre du présent Concours, toute personne dégage également de toute responsabilité l'Organisateur de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au Concours.

En envoyant leur dessin à l'adresse courriel mentionnée ci-haut ou en le déposant dans la boîte prévue à cet effet à l'Amphithéâtre, les participants autorisent l'Organisateur à utiliser les dessins pour de futurs documents ou publications officielles et en mentionnant le prénom et l'âge de l'enfant.

*Fonctionnement du site Internet* : L'Organisateur ne garantit d'aucune façon que le site ou tout site y étant lié soit accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la Durée du Concours ou qu'il soit exempt de toute erreur.

*Modification du Concours* : L'APTR se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de remettre le Concours à n'importe quel moment.

*Facebook* : Ce Concours n'est pas associé à, géré ni parrainé par Facebook. Les informations communiquées par les participants sont fournies à l'APTR et non Facebook. Toute question, tout commentaire ou toute plainte concernant le concours doit être soumis à l'Organisateur et non à Facebook. En acceptant de participer à ce Concours, chaque participant reconnaît que Facebook, ainsi que l'ensemble de ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents et employés ne pourront assumer aucune responsabilité quant à la tenue de ce Concours et lui accorde par les présentes une décharge complète à cet effet. Toutefois, en participant à ce Concours, tout participant s'engage à respecter les conditions et modalités d'utilisation, contrats, autres politiques et/ou lignes directrices régissant la plateforme Facebook et dégage l'Organisateur de

toute responsabilité pour tout dommage qu'il pourrait subir en raison de l'utilisation de cette plateforme.

*Acceptation des termes et conditions du Règlement* : En participant au Concours, le participant reconnaît avoir lu et compris le présent Règlement et accepte d'être lié par celui-ci et de s'y conformer. Le participant atteste que le Règlement est compréhensible et raisonnablement disponible pour consultation.

N.B. : le genre masculin n'est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.